

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL LOCAL DES PARENTS 05 AVRIL 2023

## Rappel de l'ordre du jour

Présentation de la démarche Cours OASIS.  
PRE – Programme de réussite scolaire.  
Les temps périscolaires.  
La restauration scolaire.

## Liste des présents (18 participants)

Monsieur JEANDON, Maire de Cergy.  
Madame BEUGNOT, adjointe au Maire, déléguée à l'éducation et à la réussite éducative.  
Madame SDIRI, conseillère municipale, déléguée au périscolaire.  
Monsieur AGRECH, adjoint au Maire, délégué à la transition écologique et énergétique et aux éco-écoles.

Monsieur LARDY, directeur général adjoint (Éducation, Jeunesse et Culture).  
Madame LOSPIED, directrice de l'éducation.  
Monsieur AUTIN, directeur-adjoint du service Éducation.  
Madame DUPOT, Coordinatrice du pôle Réussite Éducative, chargée de mission Réussite Scolaire.  
Madame PAULMIER, assistante administrative du service vie scolaire.

9 parents étaient présents, représentant 7 groupes scolaires (Essarts, Gros Caillou, Hazay, Parc, Point du Jour, Sébille, Terrasses).

## Liste des absents (excusés) :

Madame COFFIN, conseillère municipale, déléguée à la vie locale et à la jeunesse.  
Monsieur JOLY, responsable du service vie scolaire.  
Madame AHILE, RPE école élémentaire du Gros Caillou.  
Monsieur PRAGASSAM, RPE école maternelle du Parc.  
Monsieur GARCIA, RPE école élémentaire des Essarts.

## Présentation du Maire

Nous opérons un basculement progressif des groupes scolaires en éco-école. Aujourd'hui, 35 écoles sont inscrites au programme. Quatre ont obtenu la labellisation. Nous avons beaucoup de demandes et le point important est la pédagogie sur les bons gestes.

Nous avons fait le même travail sur les places de la ville : celle des Chênes est réalisée et celle du Nautilus est en réflexion. D'ici 2030, toutes les places devront être végétalisées.

## Point n°1 : Présentation de la démarche Cours OASIS

Les cours OASIS (Ouverture, Adaptation, Sensibilisation, Innovation et lien Social) sont pensés comme des îlots de fraîcheur, proposant un espace partagé par tous et axé sur le bien-être des enfants.

Les objectifs :

- Proposer une offre ludique plus variée pour que la cour devienne un support d'expérimentation et de découverte par le jeu
- Mieux répartir les espaces de la cour pour équilibrer les occupations de tous les enfants
- Installer des espaces calmes et pédagogiques
- Désimperméabiliser et retrouver un sol vivant
- Végétaliser la cour et favoriser la bio diversité
- Privilégier un projet frugal

Critères d'éligibilité des cours Oasis : cf. encadré

 **ETAT DES LIEUX DES COURS D'ÉCOLE DE CERGY** CAUE<sup>95</sup>  
*LES OBJECTIFS À ATTEINDRE AU REGARD DES CRITÈRES DE FAISABILITÉ D'UNE COUR OASIS*

Les critères de faisabilité d'une cour oasis visent à :

- mettre le bien-être et les besoins des enfants au cœur des aménagements.
- diversifier et apaiser les espaces.
- renforcer la place de la nature et des espaces naturels.
- proposer plus de jeux ludiques et d'activités en lien avec la cour.
- s'adapter au réchauffement climatique.

<p><b>ÉTAT GÉNÉRAL DE LA COUR</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- absence de dégradations</li><li>- intégration du GS dans son environnement urbain</li><li>- aménagements qualitatifs</li><li>- conception paysagère de qualité</li></ul>	<p><b>QUALITÉ ÉCOLOGIQUE</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- richesse de la biodiversité : strates végétales diversifiées, accueil de la faune et de la flore.</li><li>- végétalisation du bâtiment et de ses limites</li><li>- eau valorisée comme une ressource : eaux de ruissellement dirigées vers les espaces végétalisés,</li><li>- favoriser les surfaces végétalisées ou l'emploi de revêtements poreux pour augmenter l'évapotranspiration et les quantités infiltrées.</li><li>- présence de zones humides (noues, fossés humides, jardins de pluies, marres...)</li><li>- présence de dispositifs de compostage, récupérateur d'eau, accueil de la faune ...visant à renforcer la faune et la flore dans la cour.</li></ul>
<p><b>QUALITÉ D'USAGE</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- présence d'aménagements ludiques permettant de diversifier les usages et de participer au bien-être des enfants</li><li>- cour qui favorise le développement moteur, l'exploration, la manipulation et la socialisation.</li><li>- espaces naturels accessibles</li><li>- partage de l'espace et conflits d'usage réduits (genres, niveaux, activités,...)</li></ul>	<p><b>PROJETS PÉDAGOGIQUES EN COURS</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- motivation de la communauté pédagogique (enseignants et périscolaire)</li><li>- projets initiés en rapport avec la cour d'école (aménagement, jeux, expérimentations...)</li><li>- mutualisation des projets entre les différents acteurs de l'école.</li></ul>

**ÎLOT DE CHALEUR**

- environnement paysagé (îlot urbain + cour)
- cour ombragée et rafraîchie
- nature de sol qui favorise l'évapotranspiration et l'infiltration de l'eau et qui n'emmagine pas la chaleur

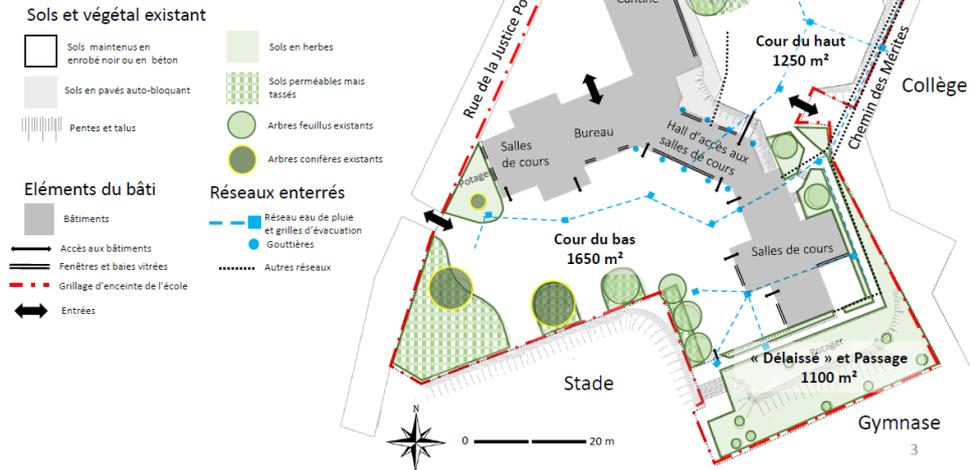
*L'emploi de matériaux différents dans le traitement du sol enrichi la qualité paysagère, d'usage et éducative. Les sols naturels (copeaux de bois, sable, herbe, terrasse en bois, mousse, pleine terre, gravier de noyau ...) sont à privilégier.*

**EFFORTS À FOURNIR POUR DEVENIR UNE COUR OASIS**

Les efforts sont quantifiés en fonction des travaux à fournir pour transformer la cour. Le dessin de la cour et les propositions d'aménagements simples et réversibles doivent être pensés de manière à minimiser les coûts de construction.

# L'existant

- 2 cours très minérales
- Quelques espaces plantés d'arbres mais dont les sols sont tassés



## Dans l'avenir :



Le coin des :

- Artistes : s'exprimer graphiquement et corporellement (Haut droit).
- Studieux : faire classe dehors (Haut gauche).
- Sportifs : se poursuivre (centre).
- Aventuriers : courir, grimper, au milieu des arbres, sauter (centre).
- Rêveurs : se rassembler en petits groupes, s'inventer des histoires (bas de la cour du haut – partie triangulaire).
- Scientifiques : comprendre le chemin de l'eau et le processus de désimperméabilisation (gauche base en oblique – récupération des eaux).

Suite aux ateliers avec les élèves et aux comités de réflexion avec les adultes, cette année en amont des travaux de la cour OASIS, l'équipe éducative a modifié l'organisation des services des récréations, le climat scolaire est serein.

Cour OASIS 2023 : Ecole de la Justice

Cour OASIS 2024 : Ecole de la Chanterelle

**Question des RPE de l'école du Parc :** Dans le cadre des cours OASIS, comment est assuré la surveillance des enfants des écoles maternelles ?

Madame BEUGNOT indique que les espaces sont adaptés à l'âge des enfants pour qu'ils puissent évoluer de manière autonome en toute sécurité.

Monsieur LARDY ajoute que lors d'une visite des cours OASIS de la ville de PARIS, la directrice avait précisé qu'un travail préalable avait été réalisé afin de lever les peurs des enseignants et des parents. Dans une cours OASIS, les enfants évoluent de manière autonome dans l'espace. Certains espaces ne sont pas sous le regard permanent de l'adulte. Néanmoins, Il n'y a pas plus de risques que dans les autres cours. Les enfants ne sont jamais laissés sans surveillance.

Le site internet de la ville de Paris ou du CAUE peuvent être consultés sur ce sujet.

Au niveau de l'Education nationale, la « classe dehors » devient obligatoire afin de permettre aux enfants de découvrir et de s'approprier les espaces.

Concernant les délais de réalisation d'une cours OASIS, Monsieur AGRECH précise que ce type de projet se déroule sur un temps long. Sur l'école de la Justice, les enfants ont fait des maquettes pour réfléchir à leurs espaces de récréation. Il y a eu plusieurs périodes (Période de réflexion avec l'ensemble des acteurs, travail avec les architectes et les services, étude de perméabilité des sols...).

**Question des RPE de l'école du Parc :** l'espace restera-t-il ouvert ? et quelle évolution ?

Madame LOSPIED indique que, concernant la Justice, seule l'élémentaire est concernée puisqu'il n'y a pas de maternelle et précise que les espaces posés sont tous modulables en fonction des besoins pédagogiques et des enfants. Sur Cergy, chaque école est proche d'un terrain de jeu (plateau sportif). Il faut que tout le monde soit engagé dans la démarche pour permettre le mélange de tous les enfants.

Madame Beugnot ajoute que le CAUE Val d'Oise est intervenue pour diagnostiquer les problématiques et accompagner la collectivité dans la démarche. Pour la municipalité, l'objectif demeure à minima d'engager la végétalisation des autres cours d'école.

Monsieur le Maire précise que neufs cours devront être aménagées, à raison de 2 à 3 par an (selon le budget et le cofinancement de l'Etat). C'est un travail prioritaire.

Le travail est réalisé en partenariat avec l'Education nationale par le biais de formation à destination des enseignants sur la végétalisation des cours.

## Point n°2 : PRE - Programme de réussite éducative

C'est un service et une équipe avec trois référentes de parcours :

- Assistante sociale.
- Educateur spécialisé.
- Référent « à disposition ».



Cela concerne toutes les familles qui ont des fragilités (suivi individuel et entretien pour l'ensemble de la situation).

Le territoire de Cergy est très riche en potentiel humain.

Accompagnement individualisé de l'enfant en s'appuyant sur tous les acteurs du territoire pour son favoriser le bien-être et celui de sa famille.

Le travail se fait par tranche d'âge, et un temps est laissé pour privilégier l'échange.

Environ 300 enfants sont suivis.

**Question des RPE de l'école des Essarts :** Pouvez-vous nous donner un exemple ou nous nous faire un retour d'expérience sur le type d'intervention que vous menez ? Comment vous contacter ?

La PRE est un service de prévention. Pour prendre en charge une situation, il convient d'obtenir l'accord et l'adhésion de la famille. Les écoles peuvent saisir directement le service lorsque l'équipe pédagogique détecte une situation. Les écoles disposent d'un formulaire de contact.

Il a été exposé le cas fictif d'une famille arrivant sur le territoire avec des problèmes de logement et dont l'enfant présente des troubles du comportement. Lorsque la situation est identifiée et le PRE saisi, l'équipe va accompagner la famille sur plusieurs aspects. Ils vont vérifier qu'ils ont bien accès à toutes leurs prestations et aides (travail sur la stabilité du logement, accès aux loisirs). Un travail est également mené auprès de l'enfant pour apporter des solutions adaptées. Il peut être fait appel à des professionnels extérieurs. Le lien de confiance avec la famille et l'enfant est essentiel.

## Point n°3 : Organisation des temps périscolaires

Nous avons plus de 9.000 élèves et à peu près 6.000 qui fréquentent le périscolaire, avec une augmentation des coûts de personnel.

### 1. Accueil du matin

Il se fait de façon échelonnée, de 7h à 8h30 du matin. Des pôles d'activités libres proposés aux enfants, Aucune activité dirigée.

### 2. Pause Méridienne

La plupart des écoles ont un service de restauration en self en élémentaire.

[www.cergy.fr](http://www.cergy.fr)

 villedecergy

Il permet aux enfants de participer à des activités avant ou après le repas.

Il existe un fonctionnement-type de la pause méridienne et des spécificités:

- Des espaces jeux ouverts à tous (jeux de société, de cours, collectifs, activités manuelles, ...)
- Des activités thématiques, sur plusieurs temps du midi (ateliers jardinage, réalisation de fresque, JO 2024, ...).
- Des temps forts : grande lessive, bal des talents, défilé dans le quartier, ...

### **3. Accueil du soir –ATS**

Pour les maternelles :

- Accueil à partir de 16h30 jusqu'à 19h, les départs sont échelonnés à partir de 17h.
- Des activités semi-dirigées et libres sont proposées aux enfants.

Pour les élémentaires :

- Accueil à partir de 16h30, pour les ateliers du soir, avec une sortie possible à 17h45 ou 18h30.

Des activités sont proposées aux enfants, en complément de l'aide aux devoirs, sous forme de pôles d'activités ou de projets (exemple de projets actuels : jardinage, jeux d'échecs, atelier cuisine).

### **4. Communication aux parents**

Elle se fait de différentes manières :

Pour les mercredis et les vacances, un planning est mis à disposition des familles à l'extérieur de l'école pour consultation.

Des flyers sont distribués et des affiches sont faites pour informer les familles des temps forts de l'accueil ou pour inciter les parents à participer à ces événements.

Il n'y a pas de communication faite sur les activités proposées en temps scolaires. Des activités diversifiées sont principalement basées sur les choix de l'enfant.

**Question des RPE de l'école du Hazay :** En élémentaire, les enfants sont-ils amenés à regarder la télévision et à jouer aux consoles de jeux ?

Il a été expliqué que ce type d'activité pouvait effectivement être proposé aux enfants dans le cadre des projets d'animation. Ces activités ne sont jamais proposées sans règles ni objectifs. Ce cadre est précisé régulièrement aux équipes d'encadrement.

**Question des RPE de l'école des Essarts :** il semble que beaucoup de parents ne réservent pas. Les équipes d'animation ont ainsi du mal à se projeter.

Madame SDIRI confirme ces éléments et précise que cela entraîne de grosses difficultés d'organisation (prévision de l'encadrement). Un travail est réalisé avec les services pour trouver des solutions. Une réunion d'information à destination de tous les parents sera organisée en juin sur chaque école à ce sujet.

Peut-être que de relever le prix du périscolaire les dissuaderait (augmentation de 25 % selon le quotient familial). Il s'agit essentiellement des parents se trouvant en limite basse ou haute du quotient familial.

Les oublis de réservations ont un coût en ressources humaines pour la collectivité.

**Remarque des RPE de l'école des essarts :** Les familles rencontrent des difficultés avec les démarches réalisées sur le portail famille (Absence de calendrier, impossibilité de désinscription...)

**Question des RPE de l'école du point du jour :** Pouvez-vous préciser les démarches à réaliser lorsque des erreurs de facturation sont constatées.

Madame LOSPIED et Monsieur LARDY confirment que des dysfonctionnements perdurent sur le portail. Certaines démarches sont très compliquées. Un nouveau portail devrait être déployé pour la rentrée de septembre 2025. La collectivité doit également travailler sur le quotient familial.

Les demandes de régulation sont traitées par le service qui gère la facturation (Cergy Famille). En cas de difficultés, les familles peuvent solliciter un rendez-vous.

## **Point n°4 : La Restauration Scolaire**

Le marché a été signé en décembre 2021 avec la Société SOGERES, avec un avenant en septembre 2022 pour la mise en postage (gestion par du personnel SOGERES) de 5 sites + 1 ALSH (Essarts – Point du Jour – Sébille – Chemin Dupuis – Petit vent). Les autres sites sont gérés en régie par du personnel de la collectivité.

En 2022, 796 000 repas ont été servis aux enfants des groupes scolaires et des centres de loisirs.

### Caractéristiques des repas :

La livraison se fait sur tous les sites en liaison froide.

Les élémentaires fonctionnent presque tous sur un modèle self et les maternelles sont servis à table. Le grammage de chaque plat est conforme aux préconisations du GEMRCN (Groupement d'Etude des Marchés en Restauration Collective et de Nutrition)

Le menu comporte 5 composantes (dont 30% d'aliment issu de l'agriculture biologique) :

- Entrée.
- Plat protidique.
- Fromage ou laitage.
- Dessert.
- Pain bio.

### **La commission de restauration et lutte contre le gaspillage alimentaire**

La commission des menus se réunit tous les deux mois pour l'étude des repas des deux mois suivants.

Elle est composée des représentants de la SOGERES, d'une diététicienne, d'élus, d'agents du périscolaire, de représentants des parents d'élèves et de directeurs d'écoles.

Dans la démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire, les restaurants scolaires sont équipés de bornes de tri des déchets qui permettent d'évaluer quotidiennement les quantités de denrée alimentaire jetées dans chaque groupe scolaire (environ 15kg par jour et par école). Ces relevés doivent permettre d'atténuer le gaspillage alimentaire.

A été instauré :

- Un système « défi » auprès des enfants.
- Une collecte de bio déchets.
- Des informations concaténées quotidiennement.

Chaque participant a pu exprimer son point de vue sur le sujet du gaspillage alimentaire. Les éléments suivants ont été soulevés :

- Mise en place d'une table de troc. Au lieu d'avoir un plat et 3 périphériques, les enfants choisiraient un plat avec 2 périphériques et la possibilité de proposer « au troc » le périphérique non pris. (En question sous-jacente : les parents accepteraient-ils que les enfants ne prennent pas l'intégralité de ce qu'ils payent pour la restauration).

- Ne pas imposer aux enfants de prendre l'intégralité des composantes mais imposer la consommation de tout ce qui a été pris sur le plateau (Question sous-jacente : les jeunes sont-ils en capacité de faire ce choix)

Un consensus a émergé sur le fait que le repas doit rester un moment de plaisir pour les enfants (sans pression particulière). La lutte contre le gaspillage alimentaire doit demeurer une sensibilisation. Il convient de réfléchir à la mise en œuvre d'expérimentations.

Il a été rappelé que les RPE peuvent solliciter la direction de l'éducation afin d'aller déjeuner dans le restaurant scolaire de l'école de leurs enfants. Ils peuvent également participer à la commission de restauration qui se réunit un jeudi tous les deux mois à 14h30.

## **QUESTIONS CONCERNANT LA SECURITE AUX ABORDS DES ECOLES**

**Remarques des RPE de l'école des Terrasses :** conflit régulier avec des chauffards sur la rue des roulants. Est-il possible d'installer des ralentisseurs (problématique identique aux abords du gymnase du Gency).

**Remarques des RPE de l'école des Essarts :** c'est un manque de civisme des parents qui se garent en double file.

La direction de l'éducation va faire le lien avec la police municipale. Des solutions peuvent être étudiées avec les services (Installations de coussins berlinois, mise en place d'un stationnement en chicane...)

Les groupes scolaires entrent dans le dispositif « plan mobilité scolaire » pour une évolution. Plusieurs groupes scolaires ont déjà candidaté.

**La séance est levée à 21h00.**

**Prochain Conseil Local des parents le : 14 juin 18h30 (Visio-conférence)**